

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer

## **Arrêté du 2 décembre 2019 portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non-permanent au bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)**

NOR : TRET1935758A

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code des transports,

Vu le décret du 28 novembre 2019 portant délégation de signature au directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

Considérant l'extrait du casier judiciaire national (bulletin n° 2) de l'intéressé,

Considérant le certificat médical de non contre-indication à l'exercice des fonctions d'enquêteur technique du bureau d'enquêtes sur les événements de mer présenté par l'intéressé,

Sur proposition du directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est désigné et commissionné en qualité d'enquêteur technique non-permanent du bureau d'enquêtes sur les événements de mer, afin d'exercer les attributions telles que prévues aux articles L1621-6 à L1621-15 du code des transports :

- M. RICOU (Philippe, Yves, Michel).

#### **Article 2**

Ce commissionnement est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de trois ans renouvelable, et peut être retiré à l'intéressé dans l'intérêt du service.

### **Article 3**

En application de l'article L1621-16 du code des transports, l'intéressé est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les événements de mer.

### **Article 4**

Le directeur du bureau d'enquêtes sur les événements de mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 2 décembre 2019

Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur du BEA mer,  
François-Xavier RUBIN de CERVENS

